

Étaient présents : Mesdames Marjorie DUPÉ, Florence GERMON, Mélissa TOUCHARD, Christelle SENECHAUD, Nadège FILHON, Nathalie REMEAU, Sabrina GIRAULT, Marie-France DUPONT, Stéphanie GIRE

Messieurs Alain FONTANAUD, Michel ARNAUD, Éric ROBIN, Michel LEDOS, Wilfried GUIGNARD, Maxime LAMBERT, Régis LACROIX, Loïc MOREAU, Marc BALABAUD

Absent excusé : Monsieur Bertrand BOUCHER

Mme Marjorie DUPÉ a été désignée secrétaire de séance.

A 19 heures 30 minutes, au Centre Rencontre de Saint Sauveur d'Aunis, sur convocation du mercredi 10 juin 2020, de Monsieur le Maire, Alain FONTANAUD, se sont réunis les conseillers à la séance du Conseil Municipal ayant pour ordre du jour :

- 1- Approbation du Conseil Municipal du 26/05/2020
- 2- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- 3- Indemnités de fonctions du Maire et des adjoints
- 4- Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux
- 5- Constitution des commissions municipales
- 6- Fixation des taux d'imposition 2020
- 7- Demandes de subvention
- 8- Location des bureaux au-dessus de la Poste
- 9- Amendes de Police – demande pour signalisations et marquages
- 10- Questions diverses

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID 19, cette séance s'est tenue à huis clos, en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.

1-Approbation du Conseil Municipal du 26 mai 2020,

Le compte rendu de la séance du 26 mai est approuvé à l'unanimité des présents.

2- délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Maire rappelle que l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il fait lecture au Conseil des 21 points proposés en délégation. Ces délégations étant identiques au Mandat du Maire précédent.

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- 20° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 21° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents de donner au Maire les délégations suivantes :

3-Indemnités de fonctions du Maires et des adjoints

Monsieur Le Maire rappelle que depuis 2015, le montant de l'indemnité du Maire est automatiquement fixé au montant prévu par la loi en fonction de la population de la commune, sans intervention du Conseil Municipal. Les montants des indemnités ont été votés fin 2019, dans le cadre de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Les indemnités des maires des communes de moins de 3.500 habitants ont été revalorisées par rapport aux mandats précédents.

L'indemnité du Maire est fixée à 51.6 % de l'indice 1027 soit une indemnité brute de 2006.93 €

Il est proposé d'appliquer ces nouvelles règles de rémunération également aux adjoints qui ont reçu délégation, selon le taux fixé par l'état, soit 19.8 % de l'indice 1027 ; soit une indemnité brute de 770.10€

Cette indemnité est égale pour les 4 adjoints

Le Conseil accepte le montant des indemnités de fonction à l'unanimité.

4-Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux

Il est procédé à l'élection des délégués aux syndicats intercommunaux par vote à bulletins secrets, pour chaque syndicat. Tous les délégués sont élus à l'unanimité des présents.

- Syndicat des eaux de Charente Maritime : Alain FONTANAUD est titulaire, Eric ROBIN est suppléant.
- Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER) : Eric ROBIN
- Syndicat des chemins : Michel ARNAUD est titulaire, Wilfried GUIGNARD est suppléant
- Syndicat informatique : Marjorie DUPÉ est titulaire, Nathalie REMEAU est suppléante n°1, Christelle SENECHAUD est suppléante n°2
- Syndicat du Curé SIEAGH : Éric ROBIN et Wilfried GUIGNARD sont titulaires, Marc BALABAUD et Loïc MOREAU sont suppléants.
- Syndicat Mixte UNIMA : Wilfried GUIGNARD
- Parc interrégional du Marais Poitevin : Loïc MOREAU est titulaire, Mélissa TOUCHARD est suppléante.
- Syndicat des Marais Nuaillé/Anais : Éric ROBIN et Wilfried GUIGNARD sont titulaires, Loïc MOREAU et Mélissa TOUCHARD sont suppléants
- SIVU des Pompiers : Alain FONTANAUD et Michel LEDOS sont titulaires, Florence GERMON et Sabrina GIRAULT sont suppléantes.
- Organisme social CNAS : Florence GERMON est titulaire, un membre du personnel de la municipalité sera désigné.

5 - Constitution des commissions

Mr Le Maire précise qu'il préside toutes les commissions et que celles-ci peuvent être réunies en tant que de besoin :

Après discussion et vote à l'unanimité, les commissions sont constituées comme suit :

Commission des Finances : Marjorie DUPÉ, Michel ARNAUD, Florence GERMON, Eric ROBIN, Christelle SENECHAUD, Michel LEDOS, Mélissa TOUCHARD.

Commission Commerce, Artisanat, Emploi : Michel ARNAUD, Bertrand BOUCHER, Loïc MOREAU, Mélissa TOUCHARD, Stéphanie GIRE

Commission Urbanisme, voirie : Éric ROBIN, Michel ARNAUD, Maxime LAMBERT, Wilfried GUIGNARD, Régis LACROIX, Marjorie DUPÉ

Commission Bâtiments, développement durable : Éric ROBIN, Michel ARNAUD, Maxime LAMBERT, Régis LACROIX, Marjorie DUPÉ

Commission Marais, Environnement : Éric ROBIN, Wilfried GUIGNARD, Régis LACROIX, Loïc MOREAU, Michel LEDOS, Maxime LAMBERT

Commission enfance, jeunesse, vie associative, sports : Florence GERMON, Marc BALABAUD, Sabrina GIRAULT, Nathalie REMEAU, Nadège FILHON

Commission fêtes, culture et patrimoine : Michel ARNAUD, Marc BALABAUD, Michel LEDOS, Florence GERMON, Stéphanie GIRE

Commission communication, bulletin : Marjorie DUPÉ, Florence GERMON, Michel ARNAUD, Christelle SENECHAUD, Michel LEDOS, Sabrina GIRAULT

Commission sécurité : Michel ARNAUD, Michel LEDOS, Wilfried GUIGNARD

Commission des affaires scolaires : Marjorie DUPÉ, Florence GERMON, Nadège FILHON, Nathalie REMEAU

Conseil de vie sociale : Michel ARNAUD, Florence GERMON, Stéphanie GIRE, Marie-France DUPONT, Nadège FILHON

Commission du personnel : Marjorie DUPÉ, Michel ARNAUD, Florence GERMON, Mélissa TOUCHARD

Commission appel d'offres : Éric ROBIN, Maxime LAMBERT, Michel ARNAUD, Marjorie DUPÉ, Marc BALABAUD ;

6- Fixation des taux d'imposition

Le Maire propose au Conseil municipal le maintien des taux d'imposition comme suit :

Taxe	2019	Proposition 2020
TH	11.28	11.28
TFB	18.99	18.99
TFNB	45.75	45.75

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le maintien des taux d'imposition comme proposé par Mr Le Maire.

7- Demandes de subvention

Le Maire propose les subventions suivantes :

- La bibliothèque : 3460 euros (soit 2 euros par habitant)
- Centre de loisirs : 42 155 euros pour le fonctionnement (idem 2019)
- Centre de loisirs : 500 euros aide au démarrage de l'activité ado

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les subventions proposées.

8- Location des bureaux de La Poste

Nous avons été contactés par une société exploitant plusieurs terrains de camping qui souhaite implanter ses bureaux sur notre territoire. Nous avons proposé les bureaux au-dessus de La Poste pour un prix de 360 euros + 100 euros de charges pour la location de 3 bureaux. Si toute fois le 4^{ème} bureau venait à se libérer, elle serait intéressée pour louer la totalité de la surface. Le prix serait alors revu.

La location serait effective à partir du 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition de location.

9- Amendes de police

Nous avons été sollicités par le Département sur la possibilité de déposer une demande d'amendes de police pour des signalisations et marquages. Renseignements pris auprès des services du Département nous ne pouvons faire cette demande car nous avons en cours la demande concernant l'abris bus.

Cette demande pourra éventuellement être faite en fin d'année s'il reste du budget.

10- Questions diverses

Alain Fontanaud fait un point sur les diverses dégradations subies récemment.

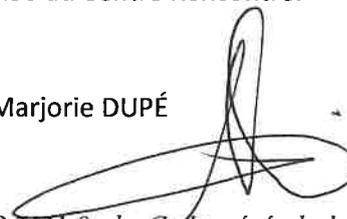
Stéphanie Gire demande où en est le dossier des caméras. Alain Fontanaud informe que le dossier est en cours de traitement à la préfecture, que la commission n'a pas pu se réunir à cause du Covid-19 et qu'il se renseignera pour une nouvelle date de commission.

Une rencontre est fixée le lundi 29 juin 2020 à 18h00 au Centre Rencontre pour une présentation du Conseil Municipal au personnel.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le 21 juillet à 19h30 au Centre Rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Marjorie DUPÉ



Réf. : Décret n°2010-783 du 11 juillet 2010 modifiant l'article R.2121-9 du Code général des Collectivités territoriales

Délibérations de la séance	
2020-06-n°1 et 3	Indemnités du Maire et ses adjoints
2020-06-n°2	Délégation au Maire
2020 06-n°4	Délégués des Syndicats intercommunaux
2020 06-n°5	Taux d'imposition 2020
2020 06-n°6	Subventions aux associations
2020 06-n°8	Commission d'Appel d'offres

Alain FONTANAUD	Maire	
Marjorie DUPE	1 ^{ère} adjointe	
Michel ARNAUD	2 ^{ème} adjoint	
Florence GERMON	3 ^{ème} adjointe	
Éric ROBIN	4 ^{ème} adjoint	
Mélissa TOUCHARD	Conseillère Municipale	
Christelle SENECHAUD	Conseillère Municipale	
Nadège FILHON	Conseillère Municipale	
Nathalie REMEAU	Conseillère Municipale	
Sabrina GIRAULT	Conseillère Municipal	
Marie-France DUPONT	Conseillère Municipal	
Stéphanie GIRE	Conseillère Municipal	
Michel LEDOS	Conseiller Municipal	
Wilfried GUIGNARD	Conseiller Municipal	

Maxime LAMBERT	Conseiller Municipal	
Régis LACROIX	Conseiller Municipal	
Loïc MOREAU	Conseiller Municipal	
Marc BALABAUD	Conseiller Municipal	
Bertrand BOUCHER	Conseiller Municipal	